

2011

Rapport annuelle

Office ontarien de financement

Office ontarien de financement

www.ofina.on.ca

Visitez www.ofina.on.ca et inscrivez-vous au service des abonnements courriel pour recevoir les dernières mises à jour de la province de l'Ontario:

- Titres d'emprunts
- Bulletin de l'OOF
- Webémissions
- Programme d'emprunts
- Présentations RI
- Autres activités

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi) et a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers ainsi que des services bancaires et des services de gestion de la trésorerie centralisés à la province;
- prodiguer des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agir comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics;
- investir au nom de certains organismes publics.

L'OOF offre également tout un éventail de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Table des matières

Mandat	1
Message du président et du directeur général	4
Commentaires et analyse de la direction	5
Activités des marchés financiers	
<i>Programme d'emprunt</i>	
<i>Investissements</i>	
Emprunt et gestion de la dette	
<i>Rendement</i>	
<i>Risque lié au marché</i>	
<i>Risque de crédit</i>	
<i>Risque d'illiquidité</i>	
<i>Risque opérationnel</i>	
<i>Relations avec les agences de notation</i>	
<i>Marchés financiers et objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2011-2012</i>	
Production de rapports financiers	
<i>Objectifs relatifs aux rapports financiers pour 2011-2012</i>	
Gestion de trésorerie et services bancaires	
<i>Objectifs relatifs à la gestion de trésorerie et aux services bancaires pour 2011-2012</i>	
Conseils financiers	
<i>Opérations</i>	
<i>Projets</i>	
<i>Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2011-2012</i>	
Sommaire des résultats financiers	16

Table des matières

États financiers	17
Responsabilité de la présentation des états financiers	
Rapport du vérificateur	
Bilan	
État du bénéfice net et des bénéfices non répartis	
État des flux de trésorerie	
Notes afférentes aux états financiers	
Régie de l'organisme	31
Régie de l'organisme	
<i>Reddition de comptes et responsabilités</i>	
Exigences relatives à la production de rapports financiers	
<i>Contrôles internes</i>	
Conseil d'administration	
Politiques et méthodes de gestion des risques	41
<i>Politique sur le risque de marché</i>	
<i>Politique sur le risque de crédit</i>	
<i>Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers</i>	
<i>Politique sur les rapports de gestion des risques</i>	
<i>Risque opérationnel</i>	
Annexes	43
Cotes de crédit de l'Ontario	
<i>Cotation des titres à long terme</i>	
<i>Cotation des titres à court terme</i>	
Autres sources d'information	

Message du président et du directeur général

L'Ontario a mené à bien son deuxième plus important programme d'emprunt annuel en 2010-2011, malgré les défis auxquels les marchés financiers internationaux étaient confrontés. Au cours de la dernière année, les investisseurs canadiens préférant nettement les échéances à plus long terme, l'Ontario a été en mesure de prolonger l'échéance de sa dette et de tirer parti de taux d'intérêt plus faibles. Cette situation a permis à la province de profiter de faibles taux d'intérêt sur une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et permet d'atténuer l'incidence de la hausse prévue des taux d'intérêt sur les frais d'intérêt relatifs à la dette de la province.

Nous avons emprunté 39,9 milliards de dollars pour le compte de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, répondant ainsi aux besoins d'emprunt à long terme au cours de l'exercice. Le programme a atteint les objectifs de rendement des emprunts intérieurs et étrangers ou les a dépassés. Les économies totales réalisées par rapport aux indices de référence en matière de rendement relativement aux activités de marché monétaire et de gestion de la dette se sont chiffrées à 14 millions de dollars.

En 2010-2011, l'OOF a aidé les ministères à mettre en œuvre des mesures d'économie à l'égard des paiements effectués au titre des programmes. L'OOF a en outre soutenu les priorités gouvernementales en offrant des services et des conseils financiers à un certain nombre d'organismes du secteur public. Il a continué d'examiner les analyses de rentabilisation relatives aux demandes d'emprunt d'organismes publics, tels que des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État. Cela a donné lieu à l'octroi de prêts à des organismes publics totalisant 1,6 milliard de dollars. Nous avons également fourni des conseils financiers relativement à des initiatives gouvernementales liées au secteur de l'électricité et à un programme de garanties de prêts pour faciliter la participation autochtone à des projets énergétiques. L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario. L'OOF a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de la Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP).

En 2011-2012, l'OOF continuera d'offrir au gouvernement de l'Ontario des services rentables d'emprunt et de gestion de la dette et d'autres services financiers. Les emprunts à long terme nécessaires devraient s'élever à 35,0 milliards de dollars. Pour combler nos besoins d'emprunt, nous continuerons de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. La diversification des sources d'emprunt continuera d'être un objectif de premier ordre en 2011-2012. Selon la conjoncture, l'OOF prévoit effectuer au moins 60 pour cent des emprunts sur le marché canadien.

L'OOF continuera également de participer à des initiatives de financement du secteur public et de fournir des conseils et du soutien sur les aspects financiers de nouveaux projets dans le secteur de l'électricité.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts et les membres du conseil d'administration de leurs conseils et de leur supervision au cours de l'exercice. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2011-2012.



Peter Wallace
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Commentaires et analyse de la direction

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Production de rapports financiers

Gestion de trésorerie et services bancaires

Conseils financiers

Commentaires et analyse de la direction

La présente partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats de l'OOF en 2010-2011 et à ses objectifs pour 2011-2012.

Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

Le programme d'emprunt à long terme de 2010-2011 s'élevait à 39,9 milliards de dollars. La province a tiré parti d'une conjoncture favorable et d'une forte demande à l'égard des obligations de l'Ontario en vue de faire des emprunts anticipés pour 2011-2012. Au cours de la dernière année, l'Ontario a été en mesure de prolonger l'échéance de sa dette et de tirer parti de taux d'intérêt plus faibles. L'échéance moyenne pondérée de la dette provinciale à long terme était de 12,8 ans, contre 8,1 ans en 2009-2010.

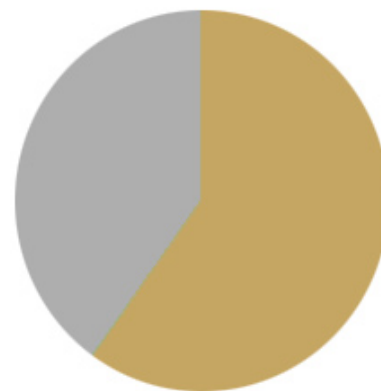
L'Ontario a été en mesure de contracter près de 59 pour cent de ses emprunts sur le marché canadien en 2010-2011, comparativement à 49 pour cent en 2009-2010. Au total, l'Ontario a emprunté environ 23,5 milliards de dollars sur le marché canadien en 2010-2011, soit 2,1 milliards de dollars de plus qu'en 2009-2010. Cette augmentation des emprunts sur le marché canadien découle de la forte demande mondiale à l'égard des actifs libellés en dollars canadiens, de la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et de la confiance qu'inspire toujours le crédit de la province de l'Ontario. Les emprunts sur le marché intérieur ont été effectués au moyen d'un certain nombre d'instruments, dont des émissions consortiales, des obligations à taux variable, les Obligations d'épargne de l'Ontario et des billets à moyen terme.

En 2010-2011, 41 pour cent des emprunts (16,4 milliards de dollars) ont été effectués sur les marchés financiers internationaux. Les titres émis en devises étrangères étaient constitués d'obligations en dollars américains payables sur les marchés internationaux et de billets à moyen terme en euros, en yens japonais, en couronnes norvégiennes, en livres sterling du Royaume-Uni, en francs suisses, en dollars australiens et en dollars de Hong Kong payables sur les marchés européens.

Emprunts – Tous les marchés

- Obligations intérieures
23,5 milliards de dollars
(59 %)
- Obligations internationales
16,4 milliards de dollars
(41 %)

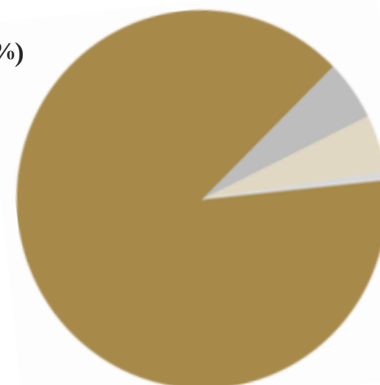
Total : 39,9 milliards de dollars



Emprunts – Marchés canadiens

- Obligations consortiales
21,0 milliards de dollars (89 %)
- Obligations à taux variable
1,2 milliards de dollars
(5 %)
- Obligations d'épargne de l'Ontario
1,1 milliard de dollars (5 %)
- Billets à moyen terme
0,2 milliard de dollars (1 %)

Total : 23,5 milliards de dollars



Investissements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. Le niveau moyen des réserves quotidiennes de liquidités en 2010-2011 était de 19,4 milliards de dollars, à l'exclusion des garanties accessoires. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits financiers et dérivés et des conventions de rachat.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2010-2011, l'OOF a offert des services d'investissement à un certain nombre d'organismes, de conseils, de commissions et autres organismes publics, y compris Infrastructure Ontario, le Fonds de garantie des prestations de retraite, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Société ontarienne de financement de la croissance et la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le total des fonds gérés s'élevait à 3,1 milliards de dollars.

En collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), l'OOF a continué de gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2011, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 11,7 milliards de dollars, contre 10,5 milliards de dollars au 31 mars 2010 et 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 21 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds de l'ONFA en obligations, en actions et dans l'infrastructure mondiale. Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2011, le taux de rendement du fonds a été de 9,78 pour cent, en légère baisse par rapport à l'indice de référence du marché qui était de 10,19 pour cent. Depuis la création des fonds, leur rendement annualisé se chiffre à 6,78 pour cent, ce qui est supérieur au taux de rendement annualisé à long terme cible de 4,96 pour cent. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par.

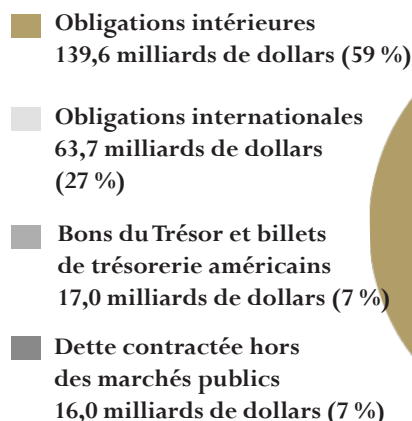
Emprunt et gestion de la dette

L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale provisoire, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des actifs financiers, s'élevait à 236,3 milliards de dollars au 31 mars 2011. Au 31 mars 2010, la dette totale se chiffrait à 212,3 milliards de dollars.

Composition de la dette totale

236,3 milliards de dollars



La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. Le montant provisoire de la dette nette de l'Ontario se chiffrait à 217,3 milliards de dollars au 31 mars 2011. Ce montant comprend la dette nette du secteur parapublic de 13,5 milliards de dollars. Au 31 mars 2010, la dette nette s'élevait à 193,6 milliards de dollars, dont 14,2 milliards de dollars au titre de la dette nette du secteur parapublic.

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les options et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. À des fins de couverture, l'OOF fait appel à des instruments dérivés pour gérer les risques de taux de change et de taux d'intérêt. La politique de l'OOF en matière d'instruments dérivés ne permet pas de s'en servir dans le but de créer un levier financier. Les risques financiers de la province sont gérés de façon continue et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration de l'OOF (le conseil d'administration).

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement des réserves de liquidités. Les économies totales réalisées relativement aux deux derniers indices de référence en matière de rendement se sont chiffrées à 14 millions de dollars en 2010-2011.

Depuis 2010-2011, le rendement du programme d'emprunt à taux fixe à long terme est mesuré en comparant le coût d'emprunt global à la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif du programme étant d'atteindre un faible rang centile. L'emprunt intérieur à long terme a atteint un rang centile de 44,8, ce qui constitue un meilleur résultat que la fourchette cible de 45 à 55. L'emprunt stratégique à l'étranger a atteint un rang centile de 61,5, qui se situe à l'intérieur de la fourchette cible de 50 à 80 établie pour ce programme.

Le rendement du programme de gestion de la dette est évalué en fonction d'une comparaison entre les économies réalisées par le programme et un objectif de rendement fondé sur les risques. En 2010-2011, le programme de gestion de la dette a réalisé un gain de 2 millions de dollars.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités se mesure en fonction de celui d'un repère personnalisé d'une durée de 45 jours. La différence de rendement est comparée à celui d'un groupe homologué de gestionnaires sur le marché monétaire en fonction d'un indice courant des marchés monétaires. Le rendement sur le marché monétaire a été supérieur de 12 millions de dollars à l'indice de référence pour 2010-2011. Le programme a produit un rendement supérieur de six points de base à celui de l'indice de référence à 45 jours.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change. L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant.

La province limite son exposition aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 pour cent.

Le taux provisoire d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidités) était de 8,3 pour cent de la dette au 31 mars 2011. La position de change provisoire correspondait à 1,0 pour cent de la dette au 31 mars 2011.

En 2010-2011, la dette arrivant à échéance s'est élevée à 15,6 milliards de dollars et le remboursement de la dette, à 0,6 milliard de dollars. En 2009-2010, la dette arrivant à échéance s'est élevée à environ 14,6 milliards de dollars et le remboursement de la dette, à 0,4 milliard de dollars.

En 2010-2011, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. Même si l'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote A-, en ce qui concerne les nouvelles opérations d'échange financier, il se limite généralement aux contreparties ayant au moins une cote AA-. L'augmentation des opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international a accru le risque de crédit pour nos contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange appelés annexes sur le soutien du crédit (ASC) avec sept de ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés et conclu des ententes sur les seuils avec quatre autres. Une ASC est un accord bilatéral entre deux parties qui prévoit les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

Le risque de crédit net provisoire de la province associé au portefeuille des instruments dérivés au 31 mars 2011 s'élevait à 422 millions de dollars, contre 411 millions de dollars au 31 mars 2010. Le risque de crédit net représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2011, 96 pour cent de l'exposition au risque de crédit de l'Ontario concernaient des contreparties ayant au moins une cote AA-, comparativement à 91 pour cent au 31 mars 2010.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse de la province. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province sont respectivement assujettis à des plafonds de 30,5 et 5 milliards de dollars. Au 31 mars 2011, les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 14,8 et 3,2 milliards de dollars.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue.

La fiabilité de la technologie de l'information et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet de faire en sorte que l'OOF exécute son mandat de façon efficace et efficiente. Le haut rendement des systèmes a été maintenu en 2010-2011.

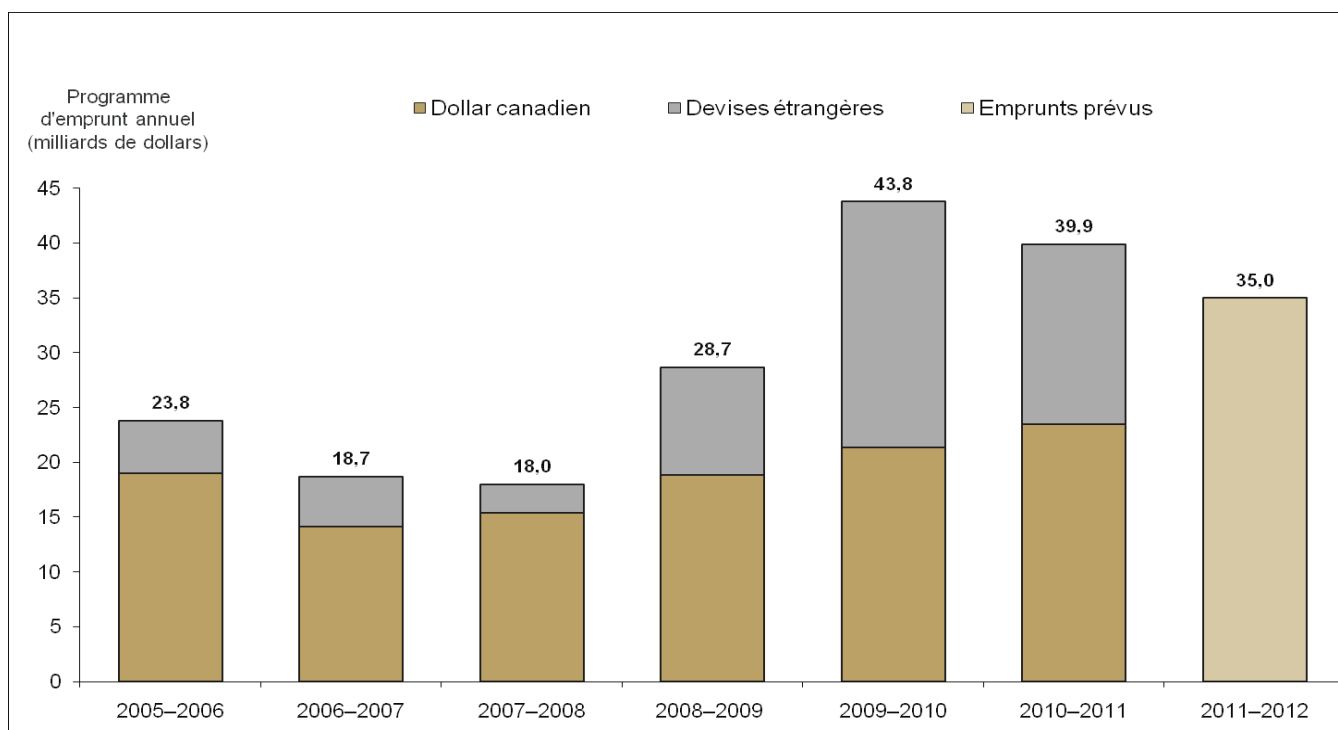
Relations avec les agences de notation

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

Après leur examen du budget de 2011, les agences de notation ont publié leurs rapports sur la cote de l'Ontario. S&P a été la première agence à confirmer la cote AA- de la province avec perspectives stables le 20 avril 2011. DBRS a confirmé notre cote AA (faible) avec perspectives stables le 3 mai 2011 et Moody's, la cote Aa1 avec perspectives stables le 17 mai 2011.

Marchés financiers et objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2011-2012

On prévoit que le total des besoins d'emprunt à long terme en 2011-2012 s'élèvera à 35,0 milliards de dollars, en raison du déficit de la province, de la dette arrivant à échéance et des investissements en immobilisations.



L'OOF continuera de diversifier son programme d'emprunt intérieur en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable, de billets à moyen terme et d'Obligations d'épargne de l'Ontario. On prévoit qu'au plus 60 pour cent des fonds du programme seront empruntés sur les marchés canadiens.

L'Ontario continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. Les relations avec les investisseurs demeureront un domaine prioritaire et des tournées de présentation auront lieu au Canada, aux États-Unis et en Europe.

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2011-2012. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers. La province s'emploiera activement à la conclusion d'ASC avec d'autres contreparties importantes.

L'OOF gèrera également les réserves de liquidités de la province de façon prudente. En collaboration avec l'OPG, l'OOF continuera d'administrer les placements de l'ONFA conformément à ses objectifs de manière que le passif éventuel de la province en vertu de cette entente soit géré de façon prudente. De plus, l'OOF investira au nom de certains organismes publics.

Production de rapports financiers

L'OOF a activement poursuivi ses discussions avec le milieu comptable en ce qui concerne les développements qui pourraient avoir des répercussions futures sur l'information financière relative à la dette et à l'intérêt de la dette de la province.

Objectifs relatifs aux rapports financiers pour 2011-2012

L'OOF continuera de collaborer avec le Bureau du contrôleur provincial et le milieu comptable en général pour s'assurer que les besoins de transparence et de responsabilisation de la province seront pris en compte lorsque le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) examinera toute modification comptable éventuelle.

L'OOF continuera également de maintenir au plus haut niveau son plan de continuité des activités afin de veiller à ce que les paiements soient versés en temps opportun au secteur parapublic (y compris les hôpitaux, les municipalités et les conseils scolaires), de gérer les risques financiers de la province en temps réel et de s'assurer que l'ensemble des opérations financières de la province, de plusieurs milliards de dollars, sont réglées et traitées au moment voulu, même en cas d'interruptions imprévues.

Gestion de trésorerie et services bancaires

L'OOF offre des services de gestion de trésorerie centralisés qui minimisent les frais d'intérêts de la dette. Il est également chargé d'offrir des services bancaires au gouvernement, y compris la gestion efficace des relations bancaires afin d'assurer l'optimisation des ressources.

En 2010-2011, l'OOF a collaboré avec la Division de la vérification interne de l'Ontario, le ministère des Finances et le ministère des Services gouvernementaux en vue de mettre sur pied un Bureau de gestion des projets pour la mise en œuvre des normes de sécurité obligatoires publiées par le secteur des cartes de crédit. Grâce aux efforts qu'a déployés l'OOF pour promouvoir cette question, ces normes seront mises en œuvre dans un délai raisonnable au sein de tous les ministères et de tous les organismes centraux applicables afin de satisfaire aux normes de sécurité du secteur relatives aux paiements par carte de crédit qu'effectuent les Ontariens au profit de la province.

L'OOF, en collaboration avec le fournisseur de services de cartes de crédit de la province, a lancé un projet pilote pour le compte de ServiceOntario afin de permettre aux Ontariens d'acheter en ligne des biens et des services gouvernementaux avec une carte de débit.

Objectifs relatifs à la gestion de trésorerie et aux services bancaires pour 2011-2012

L'OOF lancera une demande de propositions relativement aux services bancaires de la province afin de choisir ses deux principales banques. Ces banques recevront les revenus de la province et remettront ses paiements de transfert aux intervenants et aux bénéficiaires.

L'OOF collaborera également avec le ministère de l'Infrastructure et le ministère des Finances en vue d'accroître l'intégration des dépenses en immobilisations prévues au budget dans le tableau financier de la province.

L'OOF mettra en outre au point et en œuvre des technologies qui amélioreront les services offerts aux ministères et aux divers groupes de clients de la province. À titre d'exemple, mentionnons la détermination et la mise en place de modes de paiement électroniques appropriés et la mise en œuvre des exigences obligatoires de sécurité du secteur des cartes de crédit.

Conseils financiers

L'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos des politiques et des initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

Opérations

L'OOF a fourni des services réguliers d'analyse, de consultation et de soutien opérationnel relativement à l'aide financière accordée au secteur automobile nord-américain et a travaillé en étroite collaboration avec les représentants du Trésor américain et du gouvernement fédéral canadien en ce qui a trait à la participation au premier appel public à l'épargne de la General Motors en novembre 2010.

Dans le Budget de 2010, la province a annoncé qu'elle examinait des façons de maximiser le rendement de ses principales entreprises publiques. L'OOF a aidé et continuera d'aider la province à effectuer cet examen en procédant à une analyse financière et en prodiguant des conseils relativement aux possibilités de maximiser le rendement des entreprises publiques et autres éléments d'actif.

Projets

Le cadre de financement des organismes publics confie à l'OOF le mandat d'offrir du financement à long terme aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux ainsi qu'aux sociétés par actions, aux conseils et aux commissions de la province. En vertu de ce cadre, l'OOF a consenti des prêts à un certain nombre d'organismes publics, y compris des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État de l'Ontario, totalisant 1,8 milliard de dollars en 2010-2011.

L'OOF a fourni des services d'analyse et de consultation au Comité de travail sur les fonds de roulement négatifs des hôpitaux, qui a examiné l'ampleur de la question des fonds de roulement des hôpitaux et entrepris une analyse approfondie des causes fondamentales et des facteurs qui contribuent aux fonds de roulement négatifs des hôpitaux. L'OOF a également contribué à l'élaboration d'options appropriées pour remédier à la situation dans les hôpitaux qui ont des déficits importants sur le plan de leurs fonds de roulement. Le directeur général de l'OOF a coprésidé le comité.

L'OOF a continué de conseiller le ministère de la Recherche et de l'Innovation en ce qui a trait aux placements de capital de risque de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) par l'entremise du Fonds ontarien de capital-risque et du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes. Le directeur général de l'OOF siège au conseil d'administration de la SOFC.

L'OOF a aidé le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à élargir le Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et la Fiducie pour les prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin d'y inclure les médecins résidents.

Il a également évalué les demandes de subventions et de garanties de prêt présentées par le secteur forestier en vertu des programmes gouvernementaux de soutien de ce secteur.

L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario. Le directeur général de l'OOF siège au conseil d'administration d'Infrastructure Ontario.

L'OOF a examiné les demandes reçues au titre du Fonds pour les emplois et les investissements stratégiques du gouvernement et fourni des conseils à cet égard ainsi que sur le processus de diligence raisonnable lié au programme.

L'OOF, au nom du ministère des Finances et de concert avec une équipe composée d'autres représentants provinciaux, a dirigé les négociations sur un accord visant à prolonger la durée des permis exclusifs autorisant Teranet à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et de brevets en Ontario, qui se sont terminées avec succès en décembre 2010. La province a reçu un paiement initial de 1 milliard de dollars qui a servi à réduire la dette et les besoins d'emprunt de la province.

L'OOF a reçu, au nom de la province, plusieurs demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones, qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable. Deux lettres d'offre conditionnelle de garanties de prêt ont été envoyées aux requérants par le ministre des Finances.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO, en facilitant notamment la conclusion de conventions de prêt entre la SFIEO et l'OPG dans le but de refinancer les prêts de la SFIEO venant à échéance et de financer de nouveaux projets d'approvisionnement en électricité.

L'OOF a contribué à la poursuite de la mise en œuvre de l'ONFA. Il a examiné le budget annuel de l'OPG en ce qui a trait aux dépenses admissibles en vertu de l'ONFA relativement à la gestion des déchets nucléaires et au projet d'entreposage sécuritaire des unités 2 et 3 de Pickering. L'OOF a continué de surveiller et d'exercer une diligence raisonnable concernant la garantie provinciale consentie à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). La province fournit une garantie à la CCSN pour répondre en partie aux besoins de garantie financière de l'OPG auprès de la CCSN concernant ses obligations en matière de déclasserment et de déchets nucléaires. Au 31 mars 2011, le montant de la garantie provinciale directe en cours consentie à la CCSN se chiffrait à 1,5 milliard de dollars. L'OOF poursuit sa surveillance du besoin d'une garantie provinciale directe en collaboration avec l'OPG et la CCSN, selon les besoins.

L'OOF a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de la Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP), annoncée dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2010*, dans le but d'aider les consommateurs résidentiels, les exploitations agricoles et les petites entreprises à effectuer la transition vers un système électrique plus propre, en offrant une prestation équivalant à 10 pour cent du coût total de leurs factures d'électricité, taxes comprises, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2011-2012

En 2011-2012, l'OOF continuera d'offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics concernant les politiques et les initiatives financières.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de financement rentables, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation d'opérations financières et sur la détermination exacte des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

L'OOF prêtera particulièrement attention aux initiatives de financement de l'infrastructure publique, y compris les projets de préparation aux Jeux panaméricains qui auront lieu à Toronto en 2015. Le personnel de l'OOF continuera d'aider le ministre de la Santé et des Soins de longue durée à mettre en œuvre l'initiative des fonds de roulement des hôpitaux qui a été annoncée dans le Budget de 2011. L'OOF fournira également des conseils sur les mesures visant à soutenir les initiatives du gouvernement et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public.

Il offrira des services d'analyse et de conseils financiers au ministre des Finances à propos du secteur de l'électricité et des répercussions des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie. De plus, un soutien continu sera accordé à la mise en œuvre de l'ONFA et de la POEP. Selon les besoins, l'OOF donnera des conseils sur les initiatives d'approvisionnement en électricité, avec notamment un soutien au financement possible des nouvelles initiatives de l'OPG en la matière.

L'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au ministre des Finances concernant les demandes présentées en vertu du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones.

L'OOF continuera de fournir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au Fonds pour les emplois et les investissements stratégiques. Il continuera de fournir des services réguliers d'analyse, de consultation et de soutien opérationnel liés à l'octroi d'une aide financière au secteur automobile nord-américain.

Sommaire des résultats financiers

L'OOF gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre ses coûts auprès de cette dernière pour ces services. L'OOF offre également des services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics et recouvre ses coûts en vertu du régime de la rémunération des services.

L'OOF gère également l'actif et le passif de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM). La SOAM a accordé à divers conseils scolaires des prêts de 79 millions de dollars, qui viendront à échéance entre 2010 et 2013, et a financé ces prêts par des emprunts directs auprès du Régime de pensions du Canada. On trouvera plus de détails à la note 2 des états financiers de l'OOF.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 5 596 millions de dollars au 31 mars 2011, soit une augmentation de 966 millions de dollars par rapport au montant de 4 630 millions de dollars en mars 2010 (note 6). La hausse est due principalement aux prêts supplémentaires suivants : 1 407 millions de dollars aux conseils scolaires, 23 millions de dollars à Infrastructure Ontario et 11 millions de dollars aux collèges. Cette augmentation est compensée par les remboursements de 365 millions de dollars des organismes fédéraux (secteur automobile), de 60 millions de dollars de l'Office de l'électricité de l'Ontario, de 38 millions de dollars de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, de sept millions de dollars du Musée royal de l'Ontario, de trois millions de dollars de la Commission de transport Ontario Northland et de un million de dollars de la ville de Windsor.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 3,1 milliards de dollars (3,1 milliards de dollars en 2010) (note 7 des états financiers).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 5,1 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2011 (4,9 millions de dollars en 2010) (note 8). Le revenu d'exploitation net de l'OOF pour l'exercice était de 1 978 millions de dollars (1 402 millions de dollars en 2010). Ce revenu provient principalement de l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux organismes publics.

L'OOF a prodigué des conseils financiers au gouvernement à propos de l'examen des entreprises publiques, de même que des conseils stratégiques sur des questions de politique en matière de finances et d'investissement liées au secteur de l'électricité.

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

Bilan

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

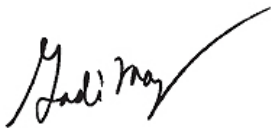
Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 17 juin 2011.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gadi Mayman', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Gadi Mayman
Directeur général

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état du bénéfice net et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2011

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Office ontarien de financement

Bilan

Au 31 mars 2011

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	3 916 \$	2 156 \$
Intérêts à recevoir – SOAM (note 2)	1 819	2 029
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 8)	1 913	1 674
Montant dû par la province de l'Ontario	1 669	1 763
Partie à court terme des prêts non remboursés	29 630	5 156
Total de l'actif à court terme	38 947	12 778
Immobilisations (note 3)	2 377	3 053
Prêts non remboursés (note 2)	44 235	73 865
Total de l'actif	85 559 \$	89 696 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	1 647 \$	1 722 \$
Intérêts à payer – SOAM (note 2)	1 819	2 029
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 274	1 254
Partie à court terme de la dette à long terme	29 630	5 156
Total du passif à court terme	34 370	10 161
Dette à long terme (note 2)	44 235	73 865
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	2 400	3 094
Bénéfices non répartis	4 554	2 576
Total du passif et des bénéfices non répartis	85 559 \$	89 696 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration



Peter Wallace
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Office ontarien de financement

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
REVENUS		
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 5)	19 995 \$	19 714 \$
Produit d'intérêts (note 2)	9 252	8 996
Total des revenus	29 247	28 710
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	18 503	18 160
Intérêts de la dette à long terme (note 2)	7 263	7 593
Frais administratifs et généraux	5 466	5 416
Amortissement des immobilisations (note 4)	1 110	1 016
Total partiel	32 342	32 185
Moins le recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 8)	(5 073)	(4 877)
Total des charges	27 269	27 308
Bénéfice net	1 978	1 402
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	2 576	1 174
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 554 \$	2 576 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 978 \$	1 402 \$
Redressement de l'amortissement des immobilisations	1 110	1 016
Augmentation du montant dû par les organismes et les apparentés	(239)	(183)
Diminution du montant dû par la province (sans les comptes créditeurs)	19	18
Augmentation / (diminution) de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	20	(28)
Augmentation / (diminution) du produit comptabilisé d'avance	(694)	245
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 194	2 470
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(434)	(1 279)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(434)	(1 279)
Augmentation de l'encaisse	1 760	1 191
Encaisse au début de l'exercice	2 156	965
Encaisse à la fin de l'exercice	3 916 \$	2 156 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Présentation de la dette nette : Aucun état des variations de la dette nette n'est présenté puisque ces renseignements sont vraiment apparents dans les autres états financiers.

Encaisse : L'encaisse comprend les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à un an. Ils sont comptabilisés au prix coûtant, qui se rapproche de leur valeur marchande actuelle.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. DETTE À LONG TERME ET INTÉRÊTS CONNEXES

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Les échéances et les taux d'intérêts moyens des prêts en cours et de l'encours de la dette sont établis ci-dessous :

(en milliers de dollars)

Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt moyen (%)
2012	29 630	9,97
2013	44 235	9,22
Montant total à payer	73 865 \$	9,58
Moins partie à court terme	29 630	
	44 235 \$	

L'intérêt à payer au RPC, qui se chiffre à 1,8 million de dollars (2,0 millions de dollars en 2010), est égal à l'intérêt à recevoir des municipalités et des conseils scolaires.

Le produit d'intérêts de 9,3 millions de dollars (9,0 millions de dollars en 2010) est égal à la charge d'intérêts de 7,3 millions de dollars (7,6 millions de dollars en 2010) au titre des emprunts obtenus auprès du RPC, plus l'écart de 2,0 millions de dollars (1,4 million de dollars en 2010) entre les taux d'intérêt exigés sur les prêts aux apparentés comme l'explique la note 6, plus l'intérêt couru sur le solde de trésorerie.

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coûts	Amortissement cumulé	VCN	VCN
			31 mars 2011	31 mars 2010
Meubles et matériel	1 051 \$	601 \$	450 \$	632 \$
Matériel informatique	11 193	10 208	985	1 364
Améliorations locatives	1 720	778	942	1 057
Total	13 964 \$	11 587 \$	2 377 \$	3 053 \$

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti au compte d'exploitation sur trois ans.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations	Incitatif à la location	Total
Solde au début de l'exercice	3 053 \$	41 \$	3 094 \$
Dépenses en immobilisations	434	–	434
Amortissement	(1 110)	(18)	(1 128)
Solde à la fin de l'exercice	2 377 \$	23 \$	2 400 \$

L'amortissement de 1,1 million de dollars au titre des produits comptabilisés d'avance des immobilisations est inclus dans le recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario dans l'État du bénéfice net et des bénéfices non répartis, alors que l'amortissement de 18 000 \$ au titre de l'incitatif à la location comptabilisé d'avance est déduit des charges administratives et générales.

5. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère, au nom de la province, une dette et des placements qui s'élevaient respectivement à 236,3 milliards de dollars et 30,9 milliards de dollars au 31 mars 2011, y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2011 se chiffrait à 20 millions de dollars (19,7 millions de dollars en mars 2010).

6. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 14,5 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2037. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial, qui tiendrait compte du risque relatif associé au prêt.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets à ordre sont par la suite convertis en emprunts à terme fixe et les conditions de remboursement sont établies. Au 31 mars 2011, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débetures et des prêts à court terme. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élevaient à 72,9 millions de dollars (53,4 millions de dollars en 2010).

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et le gouvernement du Canada (secteur automobile).

(en milliers de dollars)

	31 mars 2011	31 mars 2010
Centre Centennial des sciences et de la technologie	3 000 \$	3 500 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	81 967	70 677
Corporation de la Ville de Windsor	17 184	18 386
Gouvernement du Canada – Secteur automobile	1 086 074	1 451 359
Infrastructure Ontario	123 000	100 000
Commission des parcs du Niagara	6 271	6 500
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	149 515	187 840
Commission de transport Ontario Northland	27 241	30 646
Office de l'électricité de l'Ontario	30 059	90 000
Musée royal de l'Ontario	42 200	48 840
Conseils scolaires	4 029 781	2 622 292
Total	5 596 292 \$	4 630 040 \$

Prêts accordés à des organismes publics

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a emprunté 3 millions de dollars (3,5 millions de dollars en 2010) pour financer la construction de son projet d'agents du changement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,35 pour cent, arrive à échéance en 2017.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 82 millions de dollars (71 millions de dollars en 2010) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations éconergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,36 et 5,49 pour cent, arrivent à échéance entre 2011 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 17,2 millions de dollars (18,4 millions de dollars en 2010).

La province a avancé une somme totale de 4 577 millions de dollars en 2009 (et reçu 196 millions de dollars en billets à intérêt particulier) pour contribuer à fournir des fonds au secteur automobile canadien. En juillet 2009, des prêts totalisant 3 187 millions de dollars ont été transformés en titres de participation et, à la fin de mars 2011, des prêts de 134 millions de dollars en 2010 et 365 millions de dollars en 2011 ont été remboursés, réduisant le solde en cours à 1 086 millions de dollars (1 451 millions de dollars en 2010) portant intérêt à des taux variant entre 5 et 7 pour cent.

Après la fin de l'exercice, un prêt de 561 millions de dollars a été remboursé, laissant un montant de 525 millions de dollars en prêts impayés, dont 455 millions de dollars arrivaient à échéance le 29 juin 2009 et 70 millions de dollars, le 10 juillet 2010. De plus amples renseignements concernant les prêts arrivés à échéance seront communiqués.

Infrastructure Ontario (IO) a obtenu des facilités de crédit renouvelables sur 10 ans d'une valeur maximale de 200 millions de dollars. Infrastructure Ontario a emprunté 123 millions de dollars (100 millions de dollars en 2010) à des taux d'intérêts se situant entre 1,98 et 4,00 pour cent.

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 1990 sur les parcs du Niagara*, a emprunté 6,3 millions de dollars (6,5 millions de dollars en 2010) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt amorti sur 17 ans portant intérêt au taux de 5,07 pour cent et arrivant à échéance en avril 2027.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 150 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 1,41 et 3,22 pour cent.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de la CTON se compose de prêts et de deux marges de crédit d'exploitation totalisant 27,2 millions de dollars (30,6 millions de dollars en 2010). Les prêts de 14,9 millions de dollars arrivent à échéance entre 2014 et 2031 et portent intérêt à des taux se situant entre 4,9 et 6,29 pour cent. Les marges de crédit d'exploitation de 12,3 millions de dollars portent intérêt à des taux variant entre 1,01 et 1,36 pour cent.

L'Office de l'électricité de l'Ontario a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Les facilités de crédit arrivent à échéance le 31 décembre 2013. Il a emprunté un montant total de 30 millions de dollars (90 millions de dollars en 2010) portant intérêt au taux de 1,21 pour cent.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM) a emprunté 42,2 millions de dollars (48,8 millions de dollars en 2010) comprenant 33,2 millions de dollars à des taux fixes se situant entre 5,04 et 5,12 pour cent et 9 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 1,36 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2016.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2011, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 4 030 millions de dollars (2 622 millions de dollars en 2010). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 3,59 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2031 et 2036.

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

Le Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a obtenu des facilités de crédit non renouvelables de 22 millions de dollars arrivant à échéance le 31 juillet 2012 pour financer l'édifice Student Commons au campus de Woodroffe. Le collège n'a pas utilisé ces facilités de crédit.

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 250 millions de dollars arrivant à échéance le 31 octobre 2013 pour lui permettre de faire face à des difficultés systémiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 97 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2024. La SOAD n'a pas utilisé ces facilités de crédit.

7. GESTION DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics, y compris les services de gestion des placements décrits ci-dessous, en contrepartie de droits qui se sont élevés à 305 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (183 000 \$ en 2010). Les fonds gérés au nom de ces autres organismes publics s'élevaient à 3,1 milliards de dollars au 31 mars 2011 (3,1 milliards de dollars en 2010).

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société immobilière de l'Ontario
Infrastructure Ontario	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Fondation Trillium de l'Ontario
Société ontarienne de financement de la croissance	Fonds de garantie des prestations de retraite
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	

8. GESTION DE LA DETTE AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes et aux apparentés indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 27,1 milliards de dollars.

Infrastructure Ontario

L'OOF offre des services et des conseils financiers à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette de 3,1 milliards de dollars, y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

Le total des coûts recouverts et de l'encours, au 31 mars 2011, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2011	31 mars 2010
Coûts recouverts :		
Organismes :		
SFIEO	3 693 \$	3 621 \$
Infrastructure Ontario	1 075	1 073
Autre (note 7)	305	183
Total	5 073 \$	4 877 \$
Comptes débiteurs :		
Organismes :		
SFIEO	923 \$	905 \$
Infrastructure Ontario	270	268
Autre (note 7)	81	81
Apparentés – Intérêts (note 6)	639	420
Total	1 913 \$	1 674 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

10. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2011, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts à terme émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 2010-2011.

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Exigences relatives à la production de rapports financiers

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

L'OOF est un mandataire de la Couronne et entre dans la catégorie des entreprises opérationnelles.

Les mécanismes de régie comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et précisent leur rôle.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la Loi relativement à l'OOF. L'OOF est régi conformément au cadre constitué de la Loi et des directives du Conseil de gestion du gouvernement, du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et de la Commission de la fonction publique touchant les organismes de la Couronne.

Chaque année, le ministre est tenu de soumettre le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil, puis de le déposer devant l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président du conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux attentes concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La Loi exige que le sous-ministre des Finances soit également le président de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. De plus, le président assume un rôle de leadership et de direction auprès du directeur général et du conseil d'administration et veille à ce que l'OOF respecte les politiques et les directives gouvernementales. À titre de sous-ministre des Finances, le président s'assure que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire à la surveillance de l'OOF et veille à ce que l'organisme gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration de l'OOF assume un rôle de supervision. Il supervise la gestion de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF, tel qu'il est déterminé par la province, soit réalisé de manière efficace. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques approuve le plan annuel de vérification interne et assure la liaison entre les vérificateurs internes de l'OOF et le vérificateur général de l'Ontario en ce qui concerne les contrôles internes et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le Comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de l'OOF relatives aux risques et à leur atténuation. Le Comité des ressources humaines a été créé en 2006-2007 pour aider le conseil d'administration à veiller à l'existence de mesures appropriées pour recruter, former et conserver du personnel qualifié dans les secteurs essentiels.

Le directeur général est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre. Le directeur général est responsable devant le conseil d'administration, y compris le président, de la gestion quotidienne de l'OOF et de l'exécution de toute autre fonction attribuée par le conseil d'administration. Le directeur général est responsable de la gestion des activités continues de l'OOF, notamment de la supervision du personnel. Par ailleurs, le directeur général veille à ce que les politiques et méthodes restent pertinentes et efficaces.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux recommandations du CCSP de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces états sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur général, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les conclusions sont examinées par le Comité de vérification et de gestion des risques et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus en tant qu'annexe aux Comptes publics de la province.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et le contrôle de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- des conventions comptables mises à jour régulièrement.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur son évaluation du risque et sur l'avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction de l'OOF. Le plan de vérification interne est approuvé par le Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF des résultats de ses travaux de vérification à l'Office. En 2010-2011, la Division de la vérification interne a accompli 446 jours de vérification à l'OOF et 192 jours à la SFIEO relativement à des fonctions exécutées par le personnel de l'OOF pour le compte de la SFIEO.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes siégeaient au conseil d'administration pendant l'exercice 2010-2011 :



Peter Wallace

Président, conseil d'administration de l'OOF
Sous-ministre des Finances et secrétaire du Conseil du Trésor

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : septembre 2008 (conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, le sous-ministre des Finances est le président du conseil d'administration de l'OOF).

Peter Wallace a été nommé sous-ministre des Finances et secrétaire du Conseil du Trésor le 15 septembre 2008. Auparavant, M. Wallace occupait le poste de sous-ministre de l'Énergie depuis janvier 2007. Antérieurement, il avait, à titre de sous-ministre et de secrétaire associé du Conseil des ministres, politiques, joué un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques et des mesures législatives du gouvernement.

De février 2001 à février 2004, M. Wallace a été sous-ministre adjoint, Division de la gestion des richesses naturelles, au sein du ministère des Richesses naturelles. Avant cela, il a occupé divers postes dont les suivants : sous-ministre adjoint, Politiques et planification stratégique, Conseil des ministres; sous-ministre adjoint, Division de la gestion des programmes et des prévisions budgétaires, Secrétariat du Conseil de gestion; directeur de la gestion des dépenses et de la production de rapports, ministère des Finances.

M. Wallace a commencé sa carrière dans la fonction publique en 1981 après avoir obtenu un baccalauréat avec spécialisation en économie politique et une maîtrise en administration publique de l'Université de Toronto.



Mario Ferrara

Vice-président, conseil d'administration de l'OOF

Comités : Président, Comité de vérification et de gestion des risques
 Membre, Comité des ressources humaines

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : avril 2005

Fin du mandat actuel : mai 2014

Avant d'être nommé au conseil d'administration de l'OOF, M. Ferrara était directeur général et chef des services financiers gouvernementaux de Scotia Capital à Toronto.

Le groupe offrait tout un éventail de conseils financiers, exécutait des opérations financières pour les clients gouvernementaux et para gouvernementaux de la firme.

M. Ferrara a fait ses armes dans la gestion des placements en occupant notamment des postes supérieurs dans les secteurs privé et public. Il a été vice-président, Placements, chez E-L Financial Corporation où il était à la tête du groupe des placements directement responsable de la gestion des portefeuilles à revenu fixe des filiales d'assurance-vie et d'assurance dommages. Avant de se joindre à E-L Financial, M. Ferrara a occupé pendant 12 ans plusieurs postes liés au domaine financier chez Ontario Hydro, y compris celui de chef du portefeuille de l'actif à revenu fixe du régime de retraite d'Ontario Hydro. À la fin de son séjour à Ontario Hydro, il était trésorier adjoint, affaires générales où il était responsable de la gestion, de l'élaboration et de l'exécution des plans de financement, des relations avec les investisseurs et des assurances de l'organisme.

M. Ferrara détient un baccalauréat en commerce et une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster.



Gadi Mayman

Directeur général de l'OOF

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : août 2000

Fin du mandat actuel : juillet 2014

En plus d'occuper le poste de directeur général de l'OOF, M. Mayman est aussi directeur général et vice président de la SFIEO.

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario, M. Mayman a travaillé à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la Division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences en génie industriel de l'Université de Toronto et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario.

M. Mayman siège aux conseils d'administration d'Infrastructure Ontario, de la Société immobilière de l'Ontario et de la Société ontarienne de financement de la croissance et copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité conjoint de l'OOF et de l'OPG.



John M. Beck

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : janvier 2011

Fin du mandat actuel : janvier 2014

M. Beck est fondateur, président du conseil et chef de la direction du Groupe Aecon Inc., la plus grande société ouverte du Canada dans le domaine de la construction et de l'aménagement d'infrastructure. Aecon est un chef de file en matière de prestation de services aux secteurs privé et public à l'échelle du Canada et sur la scène internationale.

M. Beck a entrepris sa carrière en 1963 après l'obtention d'un diplôme en génie civil de l'Université McGill, à Montréal. En 1971, sa société s'est inscrite en bourse et M. Beck s'est engagé dans une stratégie de fusions, d'acquisitions et de croissance interne rapide.

Depuis, les équipes d'ingénieurs et de directeurs de travaux d'Aecon ont participé à la réalisation de projets légendaires tels que la Tour CN de Toronto, reconnue jusqu'à tout récemment comme la plus haute structure autoportante en béton au monde, les aéroports internationaux de Toronto, Montréal, Budapest et Prague, ainsi que de multiples routes, hôpitaux, écoles, usines de traitement des sables bitumineux, mines, gratte-ciel, universités, centrales nucléaires et projets d'infrastructure maritime au Canada.

M. Beck et Aecon ont innové en matière de partenariats publics-privés et d'initiatives de conception-construction-financement. Aecon a construit l'autoroute à péage 407 au coût de un milliard de dollars près de Toronto, la toute première autoroute à accès ouvert et à péage entièrement électronique au monde, de même que l'autoroute Trans-Israël, de 1,5 milliard de dollars, l'autoroute entièrement électronique la plus avancée sur le plan technique au monde. Globalement, M. Beck, qui parle deux langues, et Aecon ont au fil des ans mené à bien des projets dans plus d'une douzaine de pays.

En novembre 2008, M. Beck a été nommé par le magazine Financial Post comme l'un des 20 dirigeants d'entreprises les plus accomplis au Canada.

M. Beck est un membre actif du monde des affaires. Il a présidé le conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario, un organisme gouvernemental chargé de planifier et de combler tous les besoins en électricité de la province au cours des 20 prochaines années. Il a également siégé au conseil de divers organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine caritatif et ceux de la santé, de l'éducation et des arts.



Lorraine Bell, CA

Comités : Vice-présidente, Comité de vérification et de gestion des risques
Présidente, Comité des ressources humaines

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : octobre 2005

Fin du mandat actuel : octobre 2011

En plus de sa nomination au conseil d'administration de l'OOF, M^{me} Bell est fiduciaire, présidente du Comité de vérification et membre du Comité de gouvernance du Brookfield Real Estate Services Fund. Elle a récemment été nommée au conseil d'administration du Groupe IBI. M^{me} Bell compte de nombreuses années d'expérience sur les marchés financiers, en ce qui a trait particulièrement aux instruments dérivés. Elle a été vice-présidente et administratrice de General Re Financial Products Canada (GRFP), un organisme émetteur d'instruments dérivés. Avant de se joindre à GRFP, elle a été conseillère financière et a travaillé pour un certain nombre de sociétés, dont Prudential Global Funding et Citibank Canada. Avant d'entrer à Citibank Canada, M^{me} Bell travaillait chez Touche Ross et Cie (devenue Deloitte & Touche), où elle faisait partie du groupe de vérification, et c'est alors qu'elle a obtenu son titre de comptable agréée.

M^{me} Bell est une bénévole active qui a siégé aux conseils d'administration d'un certain nombre d'organismes de bienfaisance en Ontario. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et administratrice des Associates of the University of Toronto, Inc.



Angela Holtham

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2011

Fin du mandat actuel : février 2014

M^{me} Holtham a récemment pris sa retraite après une carrière de huit ans aux postes de vice-présidente, Finances et de chef des services financiers de l'Hospital for Sick Children de Toronto. Auparavant, elle a occupé divers postes tant dans le secteur à but lucratif que dans le secteur sans but lucratif, y compris 20 ans au service de Nabisco Canada, dont les cinq dernières années en qualité de vice-présidente principale et chef des services financiers.

M^{me} Holtham est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo. Elle est comptable en management accréditée et a reçu le titre de FCMA, une prestigieuse distinction que lui ont valu ses réalisations au sein de la communauté, de la profession comptable et du milieu du travail.

M^{me} Holtham a siégé à un certain nombre de conseils d'administration. Elle a été notamment présidente du conseil d'administration de CMA Ontario et administratrice de Sprinkles Global Health Initiative.



Phil Howell

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : septembre 2009

Fin du mandat actuel : septembre 2012

M. Howell a été nommé directeur général et surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario le 19 août 2009.

Auparavant, M. Howell exerçait les fonctions de sous-ministre du Développement économique au gouvernement de l'Ontario. Avant cette nomination, il avait été sous-ministre du Tourisme. Il est passé au ministère du Tourisme après avoir occupé le poste de sous-ministre associé des Finances responsable du Conseil du Trésor, au ministère des Finances.

Économiste de formation, M. Howell a fait des études supérieures à la London School of Economics et à l'Université de Toronto. Sa carrière, qui s'étend sur une période de plus de trente ans dans les secteurs public et privé, a commencé à la Banque du Canada. Il a fait ses débuts dans la fonction publique de l'Ontario (FPO) à la Direction des politiques économiques de l'ancien ministère du Trésor, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales.

M. Howell a quitté la FPO au milieu des années 1980 et, pendant les années qui ont suivi, a travaillé successivement dans une grande maison de courtage canadienne, au Conference Board du Canada et dans une banque à charte. Il a ensuite réintégré la FPO à la tête de la Direction des politiques industrielles, au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, poste intéressant et exigeant qu'il a occupé pendant plusieurs années, avant de retourner au ministère des Finances à titre de directeur des politiques fiscales, en 1999. Par la suite, il a exercé les fonctions de sous-ministre adjoint au Bureau des politiques économiques et d'économiste en chef de la province.



Richard J. Kostoff

Comité : Vice-président, Comité des ressources humaines

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : juin 2007

Fin du mandat actuel : juin 2013

Richard J. Kostoff est le fondateur et président de Temple Rock Holdings Inc., une société de placements actifs.

Il a été vice-président du conseil de Valeurs mobilières TD Inc. Au cours de sa carrière, ses responsabilités l'ont notamment conduit à occuper des postes de haut niveau dans les domaines de la vente et de la négociation des titres à revenu fixe, du marketing des instruments dérivés et de l'émission de valeurs sur les marchés des titres de participation et de créance. En outre, M. Kostoff est actuellement membre du conseil d'administration de l'OCAD University Foundation et président du conseil de Theatrefront, un groupe sans but lucratif. Il siège également au comité consultatif de CommunityLend et de FemMed.

M. Kostoff a prodigué des conseils à un certain nombre d'entités gouvernementales et de sociétés, dont GMP Inc., Infrastructure Ontario, GE Capital Canada, OP Trust, l'Hospital for Sick Children et Theralase Technologies Inc.



Patrick Lavelle

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : décembre 2005

Fin du mandat actuel : décembre 2011

M. Lavelle est président et chef de la direction de sa société de conseil en gestion stratégique qu'il a créée en 1991. Jusqu'à mars 2002, M. Lavelle était président du conseil et chef de la direction de Unique Broadband Systems Inc. Il a assuré la présidence d'Exportation et développement Canada et a présidé pendant trois ans au conseil d'administration de la Banque de développement du Canada. Avant de créer son entreprise, M. Lavelle était vice-président, développement de l'entreprise, chez Magna International Inc.

En 1985, il a été nommé sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province. Au même moment, il a occupé le poste de premier secrétaire du Conseil du premier ministre qui a produit un plan d'action pour l'économie de l'Ontario. M. Lavelle a également été adjoint de direction auprès du ministre fédéral du Travail, de la Santé et du Bien-être social, puis délégué général de l'Ontario à Paris, en France. M. Lavelle est président et chef de la direction de l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada.

M. Lavelle siège au conseil d'administration d'un certain nombre d'entreprises ouvertes et fermées au Canada et aux États-Unis. Il est membre du comité consultatif du programme international de MBA de l'Université York.



Vincenza Sera

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2011

Fin du mandat actuel : février 2014

M^{me} Sera assume la présidence de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario depuis 2007 et est membre du conseil d'administration de la Commission depuis 2004.

M^{me} Sera est une ancienne spécialiste des services de banque d'investissement qui compte 25 années d'expérience en matière de marchés financiers, de financement des sociétés et de gouvernance d'entreprise. Elle a occupé des postes supérieurs au sein de grandes sociétés canadiennes, dont la Financière Banque Nationale et la CIBC.

Elle possède une maîtrise en administration des affaires (finances) de l'Université de Toronto et un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en comptabilité de l'Université de Windsor.

M^{me} Sera a siégé au conseil d'administration de sociétés et d'organismes à but non lucratif et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Total de la rémunération annuelle des administrateurs : 20 550 \$

Administrateurs dont le mandat a expiré en 2010-2011 ou après

Robert Brown, FCA, vice-président, Conseil d'administration de l'OOF
Fin du mandat : avril 2011

Dagmar Teubner
Fin du mandat : juin 2010

Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : La position de change non couverte est limitée à 5 pour cent de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.
- Limite liée aux changements des taux d'intérêt nets : Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir. Ils sont limités à un maximum de 35 pour cent de la dette émise à des fins provinciales.
- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette : Le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 pour cent de l'intérêt de la dette budgétisée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes liées au coût de la dette.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et, pour les placements sur le marché monétaire, R1-moyen (et A-1 ou P-1). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre des programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette pour l'exercice, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.
- Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.
- La direction est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque lié aux pertes dues à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Chaque division gère le risque opérationnel par l'examen et l'amélioration des processus de travail, par des politiques et méthodes écrites, des systèmes de traitement des données et des plans d'urgence ainsi que par la formation du personnel.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « + » ou « - » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Moody's Investors Service Aa1
- Standard & Poor's AA -
- DBRS AA (faible)

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Moody's Investors Service P-1
- Standard & Poor's A-1+
- DBRS R-1 (moyen)

Autres sources d'information

www.ofina.on.ca

Ce site web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Finances de l'Ontario – Bulletin trimestriel de l'OOF

Le bulletin de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. Tous les bulletins d'information financière trimestrielle sont également accessibles sur le site Web du ministère des Finances, à l'adresse www.fin.gov.on.ca.

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Coordonnées

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca



Ontario

Office ontarien de financement

**Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada**

Téléphone : 416 325-8000

**investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**

**© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8566**

Ce rapport annuel est aussi disponible en anglais